

Châlons en Champagne, le 16 mai 2024

Note à l'attention de Monsieur Nacer Meddah, Président de la troisième Chambre de la Cour des Comptes.

Objet : Éléments de réponse du CNAC suite de la réception du rapport définitif de la Cour des Comptes portant sur l'association Centre National des Arts du Cirque.

Monsieur le Président,

Pour donner suite à la réception du Rapport d'Observations Définitives (ROD) daté du 9 avril 2024, je vous adresse, ci-dessous, les éléments d'information relatifs au Centre National des Arts du Cirque (CNAC). Conformément au règlement de la Cour des Comptes, ces réflexions accompagneront la publication en ligne du ROD.

Préambule

Je tiens à rappeler que ces réflexions visent principalement à apporter des précisions. Elles s'appuient sur les éléments de votre rapport et traduisent notre volonté de mener à bien la nouvelle dynamique de structuration engagée par le CNAC et sa nouvelle directrice, cette grande maison du cirque et de l'enseignement supérieur. La qualité de votre rapport nous incite à poursuivre ce travail dans le cadre des objectifs partagés des politiques publiques culturelles en faveur du cirque.

La question budgétaire et la formation.

La question budgétaire énoncée dans les premiers éléments de ce rapport s'entend. Dans un contexte contraint, la question des budgets publics se pose légitimement. Et incite à la recherche d'une nécessaire hybridation des ressources économiques. Cependant, à l'aune de la très jeune histoire de la structuration du cirque contemporain, il est permis de rappeler ici que le champ d'activité que nous servons est encore en pleine évolution. Il reste en développement, peu doté au regard des champs voisins. Ses singularités – support technologiques, agrès, moyens techniques dédiés et spécifiques, renouvellements réguliers de ces outils performants, suivis des pratiques artistiques-, invitent ici à un regard particulier. Dit autrement, la question de l'offre d'une formation supérieure et de son coût ne peuvent pas être décorrélés de la réelle place du cirque dans le pays et des conditions techniques et collectives de son enseignement.

En outre, le département de la formation professionnelle a rejoint récemment celui de la formation initiale, formant dès lors un pôle de formation unique. Ce décloisonnement permet de penser que l'organisation de l'offre de formation continue appellera à terme des ressources nouvelles. Ces objectifs s'inscrivent par ailleurs dans une approche/vision globale du parcours de l'artiste de cirque. Ces trajectoires professionnelles, dont le corps constitue l'un des modes

d'expression artistique majeur – donc *le premier outil de travail* - imposent une capacité à penser des parcours de reconversion/bifurcation possibles. Les carrières dans le cirque peuvent être courtes. Le CNAC entend agir dans le cadre d'une approche systémique de la filière cirque. Le récent octroi du grade de licence aux titulaires du DNSP, ainsi que la réflexion avancée sur la création d'un 3^{ème} cycle universitaire initiée par le CNAC témoignent de cette volonté.

Enfin, l'accompagnement par les partenaires publics du CNAC doit également être relié au niveau d'insertion des étudiants diplômés depuis des années remarquablement élevé ; ce soutien permet également que ces dynamiques artistiques, accompagnées par le CNAC, opérateur du ministère de la culture, s'exportent partout dans le monde.

La question de la pratique en amateur et l'ancrage local d'un opérateur de l'État implanté à Châlons en Champagne depuis 1985.

Au-delà de ses engagements premiers, le CNAC reste attentif à la question de l'offre amateur – option cirque, stages, ateliers cirque amateurs portés par des étudiants ...-.

En cela, le CNAC ajoute à la fluidité existante entre les secteurs professionnels et amateurs, fluidité constituant effectivement un marqueur de ce champ d'activité.

La place accordée aux dynamiques territoriales peut également se lire à travers à une série d'actions volontaristes – présentations publiques des spectacles des promotions avec la Région Grand Est, tournée desdits spectacles à Reims, Montigny-lès-Metz.

Enfin, de récents travaux ont permis d'ouvrir les équipements historiques sur sa ville. D'autres suivront. Mais depuis 1985, le CNAC est et reste pleinement identifié à Châlons en Champagne et à sa Région. Les différents axes et projets de développement des collectivités locales, territoriales et nationales – *Châlons-en-Champagne, capitale du cirque* - prenant appui sur la réelle identité cirque des acteurs locaux/nationaux de Châlons ajouteront à la dimension d'ouverture de cette maison.

Les questions de la ressource et de la recherche.

Les questions de ressources et de recherche sont en pleine restructuration dynamique, en écho aux responsabilités de l'institution envers les publics professionnels, étudiants et universitaires. Ainsi, et en complémentarité et collaboration avec Artcena, le CNAC a reconfiguré les moyens dédiés à la ressource, répondant aux besoins spécifiques que seul le CNAC peut porter. Dans ce contexte, le CNAC restructure actuellement le secteur de la recherche. Ce redéploiement permet d'adosser la recherche aux questions centrales du projet d'établissement – questions de la création, des esthétiques, de la place de la scène publique contemporaine, du renouvellement des formes -. Ces enjeux sont essentiels pour la discipline et la dimension de son enseignement supérieur professionnel.

La question du contrôle des partenaires publics.

Le statut du CNAC, école nationale supérieure d'art sous tutelle du ministère de la Culture, relève néanmoins du statut associatif. Pour rappel, le Directoire porte l'ensemble des sensibilités de la profession. Le CNAC est une grande maison du cirque et les gens de cirque doivent pouvoir participer à son évolution dans le cadre de l'actuel statut de droit privé du CNAC/Opérateur d'État.



A ce jour, au titre de la gouvernance interne, des nouveaux outils – organigramme, clarté des fonctions des postes d’encadrement, comptabilité analytique dès 2024 – permettent d’engager une nouvelle dynamique de transparence et de contrôle. Depuis 2023, les équipes sont réunies en pôles de compétence. Cette exigence de transversalité appelle concomitamment des règles renforcées de contrôle et d’accompagnement des partenaires publics. Nous rappelons que dès 2019 et sous la précédente direction générale, un document de cadrage des dépenses du CNAC avait été mis en place. La période qui a immédiatement suivi a pour autant été en partie ralentie par le contexte sanitaire. In fine, cette exigence légitime de suivi des procédures pose également et en substance la question de la durée et du nombre des mandats de direction. Nous soutenons pleinement la réflexion sur la limitation de la durée et du nombre des mandats de direction, ce qui fluidifierait les transitions professionnelles dans notre secteur.

Ces éléments d’information s’adosent au travail de la Cour. Ils ambitionnent de les prolonger en inscrivant le CNAC dans une modernité pouvant se lire à de multiples endroits. Les enjeux contemporains tels que la parité, la diversité des parcours, la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), les exigences nécessaires en matière de VHSS sont au cœur de notre démarche, et sont intimement liés à ceux de la jeune scène circassienne européenne. Le CNAC accompagne ces jeunes artistes dans leur engagement sur les questions écologiques, de solidarités internationales et d’innovations artistiques. Ainsi, sur les territoires de la ruralité, en marge des métropoles ou sur la scène internationale, le cirque et son enseignement supérieur disent bien plus que les simples formes artistiques créées. Ils disent le rayonnement, l’influence du pays, une capacité à énoncer du sens en convoquant sur les pistes les moyens d’expression de leur époque.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l’assurance de ma haute considération.

Le Président,
Frédéric Durnerin

